



sens interdit sauf engins agricoles et services

Par **jacmar**, le **12/03/2019** à **15:32**

bonjour,

je suis livreur et tout en cherchant un n° précis, j'ai du emprunter un sens interdit sauf engins agricoles et services. Suis je verbalisable ? tout en sachant que j'ai fait demi-tour au milieu de la rue, ne trouvant pas le n° concerné.

Merci de m'aider à comprendre, car j'ai eu affaire avec un employé municipal, qui a appelé l'adjoint au maire, ce dernier s'est donc déplacé, l'employé municipal m'empechant de partir en se mettant devant le véhicule.

Mais il n'a pas pu constater quoi que ce soit puisque j'avais fait demi-tour.

Demain, je suis convoqué au commissariat par l'intermédiaire de mon employeur, et je me demande bien ce qu'ils attendent de moi.

Merci d'avance